

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Réf. 130000004817/F

N° rév. 1.5

Sto-Turbofix Mini

Date de révision 15.06.2018

Date d'impression 24.06.2018

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Sto-Turbofix Mini

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Adhésif d'assemblage

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto S.A.S.
224 rue Michel Carré
F - 95872 Bezons
Téléphone: +33 1 34 34 57 00
Télécopie: +33 1 34 34 56 60
www.sto.fr

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS

C. Rautureau
Sto La Copechagnière
Téléphone: +33 2 51 45 71 01
c.rautureau@sto.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone: +44 (0)1235 239 670

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols inflammables, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H332: Nocif par inhalation.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence

Prévention:

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211

P251

Intervention:

P362 + P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage:

P410 + P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Élimination:

P501

Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

polyméthylènenopolypénylisocyanate

Étiquetage supplémentaire:

EUH204

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Polyisocyanate

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
polyméthylènenopolypénylisocyanate	9016-87-9	Acute Tox.4; H332 STOT RE2; H373 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H335 Skin Irrit.2; H315 Carc.2; H351 Resp. Sens.1; H334 Skin Sens.1; H317 Cette classification du MDI dans la catégorie	≥ 25 - < 75

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

		des produits cancérogènes en cas d'inhalation découle d'études réalisées sur des aérosols de MDI inhalables.	
Tri(2-chloro-1- méthyléthyl)-phosphate	01-2119486772-26-XXXX	Acute Tox.4; H302	≥ 1 - < 25
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
éther méthylique	115-10-6 204-065-8 01-2119472128-37-XXXX	Flam. Gas1; H220 Press. GasH280	≥ 1 - < 10
isobutane	75-28-5 200-857-2 01-2119485395-27-XXXX	Flam. Gas1; H220 Press. GasH280 Note C	≥ 1 - < 10
propane	74-98-6 200-827-9 01-2119486944-21-XXXX	Flam. Gas1; H220 Press. GasH280 Note U (Table 3)	≥ 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

L'utilisation de ce produit est déconseillée en cas d'hypersensibilité (asthme, bronchite chronique).
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Risques: Risque de collage de la peau et des yeux par la mousse durcie
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Le secouriste doit se protéger.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Pour la personne apportant les premiers secours, il peut être dangereux d'utiliser la technique du bouche-à-bouche.

Contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Demander conseil à un médecin. Une bouteille rince-oeil doit être disponible à portée de main
Ingestion	Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle consulter immédiatement un médecin. Garder tranquille.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé. Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.
Traitement	Traiter de façon symptomatique. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau à grand débit Mousse poudre BC Dioxyde de carbone (CO ₂)
--------------------------------	---

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone : produits de décomposition organiques dépendant de l'aération.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
Oxydes de phosphore
Gaz nitreux
Gaz hydrochlorique (HCl)
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Combinaison complète de protection contre les produits chimiques
Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

Conseils supplémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
formation de pression, éclatement possible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Enlever toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves. Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Laisser le produit se solidifier et utiliser un équipement de manutention mécanique. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Méthodes de nettoyage - déversement mineur Acétone Méthodes de nettoyage - déversement important Eau
6.4 Référence à d'autres rubriques	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange est utilisé. Observer les réglementations de la protection du travail. Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition au poste de travail.
Mesures d'hygiène	Ne pas respirer les vapeurs. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
Conserver dans un endroit bien ventilé.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Conserver dans un endroit sec.
Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas entreposer près des acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Composants		No.-CAS
Base	Type:	Paramètres de contrôle
éther méthylique		115-10-6
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	1.920 mg/m ³
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	1.000 ppm
Conseils supplémentaires:	Indicatif	
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition	1.920 mg/m ³
FR VLE	Valeur limite de moyenne d'exposition	1.000 ppm
Conseils supplémentaires:	Valeurs limites réglementaires indicatives	

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.
Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition au poste de travail, porter des appareils respiratoires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

a) Protection des yeux/du visage	<p>Lunettes de sécurité à protection intégrale Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166</p>
b) Protection de la peau Protection des mains	<p>Temps d'utilisation: < 30 min Epaisseur minimale: 0,11 mm Des gants en matériaux suivants sont appropriés comme antiéclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 740 Dermatril® (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents. Les gants imprégnés doivent être immédiatement éliminés !</p> <p>Temps d'utilisation: > 480 min Epaisseur minimale: 0,4 mm En cas de contact prolongé (max. 8 heures), il est possible d'utiliser des gants en matériau suivant :</p> <p>Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents. Éliminer les gants imprégnés à la fin du poste de travail !</p> <p>Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Il est recommandé de porter des sous-gants en coton sous les gants de protection ! Pour éviter des problèmes de peau, le porter de gants est à réduire à la limite nécessaire. Utiliser seulement des gants protecteurs contre produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.</p>
Protection du corps	<p>Vêtements étanches Protection préventive de la peau</p>
c) Protection respiratoire	<p>Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment ventilé pendant la pulvérisation. Type de Filtre recommandé: FFA1P2 D Protection respiratoire conforme à EN 405.</p>
Mesures de protection générales et indications diverses	<p>L'utilisation de ce produit est déconseillée en cas d'hypersensibilité (asthme, bronchite chronique).</p>
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	
Conseils généraux	<p>Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves. Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.</p>

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	aérosol
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Non applicable
Point de fusion/point de congélation	Non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur	Donnée non disponible
Densité	env. 0,95 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	insoluble
Coefficient de partage: n- octanol/eau	non déterminé
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, cinématique	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2 Autres informations

Auto-inflammation	n'est pas auto-inflammable
Temps d'écoulement	Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Une polymérisation violente peut être provoquée par:
Chaleur, flammes et étincelles.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter risque explos./éclatement par augmentation de pression
Éviter le réchauffement à plus de 50 °C.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Des acides et des bases
Amines
Alcools
Oxydants forts
Ammoniaque

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Température de décomposition Donnée non disponible

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation Estimation de la toxicité aiguë: 4,69 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

|| polyméthylènepolyphénylisocyanate:

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat): 10 - 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur

|| Tri(2-chloro-1-méthyléthyl)-phosphate:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

Toxicité aiguë par voie orale Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

|| polyméthylènepolyphénylisocyanate:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

|| polyméthylènepolyphénylisocyanate:

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Voies d'exposition

Dermale

Peut provoquer une allergie cutanée.

Voies d'exposition

Inhalation

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Composants:

|| polyméthylènepolyphénylisocyanate:

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Susceptible de provoquer le cancer.

Composants:

|| polyméthylènepolyphénylisocyanate:

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Evaluation

Peut irriter les voies respiratoires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

Composants:

|| polyméthylènepolyphénylisocyanate:

Voies d'exposition Inhalation
 Evaluation Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Voies d'exposition Inhalation
 Evaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

|| polyméthylènepolyphénylisocyanate:

Voies d'exposition Inhalation
 Evaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expérience de l'exposition humaine

Produit:

Informations générales L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.
 Risques: Risque de collage de la peau et des yeux par la mousse durcie
 L'inhalation de solvants au dessous de la valeur limité d'exposition au poste de travail peut attaquer santé et provoquer l'irritation des appareils respiratoires et des maux de reins et de foie.
 Un contact prolongé ou répété avec le produit attaque les lipides de la peau et peut provoquer des dommages non allergiques par contact (dermite de contact) et/ou une résorption des tissus.
 Des projections de liquide peuvent provoquer une irritation et des dommages réversibles au niveau des yeux.

Information supplémentaire

Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Non biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

Composants:

éther méthylique:

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 0,1

isobutane:

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 2,76

propane:

Coefficient de partage: n-octanol/eau log Pow: 2,36

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.
En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition"

Emballages contaminés Recyclage des emballages vides.

Code d'élimination des déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

(*) déchet dangereux au sens de la directive 91/689/CEE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADN	1950
ADR	1950
RID	1950
IMDG	1950
IATA	1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	AÉROSOLS
ADR	AÉROSOLS
RID	AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	Aerosols, inflammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	2.1
ADR	2.1
RID	2.1
IMDG	2.1
IATA	2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	Non attribuée
Code de classification	5F
Étiquettes	2.1
ADR	
Groupe d'emballage	Non attribuée
Code de classification	5F

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

Étiquettes 2.1

Code de restriction en tunnels (D)

RID

Groupe d'emballage Non attribuée

Code de classification 5F

Numéro d'identification du danger 23

Étiquettes 2.1

IMDG

Labels 2.1

EmS number F-D, S-U

IATA

Labels 2.1

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement non

ADR

Dangereux pour l'environnement non

RID

Dangereux pour l'environnement non

IMDG

Marine polluant no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

Conseil supplémentaire

ADR	ADR : jusqu'à 1 litre par emballage intérieur. Transport en quantité limitée selon ADR 3.4.
IMDG	IMDG : jusqu'à 1 litre par emballage intérieur. Transport en quantité limitée selon IMDG code 3.4.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)
Directive 2010/75/UE 20 %

COV (composés organiques volatils)
Directive 2004/42/CE 20 %
190 g/l

COV (composés organiques volatils)
Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non applicable

Autres réglementations Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.
Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Observer les réglementations de la protection du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

H220	: Gaz extrêmement inflammable.
H280	: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H334	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H351	: Susceptible de provoquer le cancer.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Carc.	: Cancérogénicité
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Gas	: Gaz inflammables
Press. Gas	: Gaz sous pression
Resp. Sens.	: Sensibilisation respiratoire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECS - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini

chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Service émetteur	Département TIQS Sto SE & Co. KGaA Stühlingen e.volz@sto.com
Personne de contact	Assistance technique Tél: 0820 042 044
Code du produit FR / FR	PROD1105

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Turbofix Mini